



# L'accréditation des médecins et des équipes médicales

Selon le référentiel

Juillet 2025

L'accréditation des médecins et équipes médicales est un programme volontaire d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins que met en œuvre la Haute Autorité de santé avec les organisations professionnelles. Ce programme est conçu pour être intégré à la pratique de tous les jours et il prend notamment en compte tout ce qui est déjà réalisé sur le terrain. Le programme d'accréditation concerne les spécialités dites à risque en établissement de santé (gynécologie-obstétrique, anesthésie-réanimation, chirurgie, spécialités interventionnelles, médecine intensive-réanimation).

Initialement centré sur la gestion des risques, le programme s'est diversifié en 2023, visant à améliorer les pratiques professionnelles, la sécurité du patient, le travail en équipe et aussi la relation avec les patients et la santé du professionnel. Enfin, il permet de développer une culture sécurité au sein des équipes.

# Définitions

## Les principes généraux de l'accréditation individuelle et en équipe

**L'accréditation peut être effectuée individuellement ou en équipe.** La HAS recommande le modèle équipe, particulièrement adapté au travail en établissement de santé, quel que soit son statut.

Le premier incitatif reste le souhait éthique d'améliorer la qualité et la sécurité des patients. On peut rappeler les incitations financières et l'impact médico-légal, puisque les médecins libéraux accrédités peuvent bénéficier d'une aide à la souscription de leur assurance en responsabilité civile professionnelle (RCP).

L'accréditation constitue également une méthode de développement personnel continu (DPC), elle contribue au maintien des compétences exigées pour la certification périodique des professionnels de santé et fournit autant d'éléments médicalisés à l'appui de la certification des établissements de santé. Le programme est réalisé entre pairs avec des experts des organismes agréés pour chaque discipline, qui sont des médecins de la spécialité, qui accompagnent et évaluent l'accréditation.

*In fine*, l'accréditation est délivrée pour quatre ans puis elle est renouvelée tous les quatre ans, sous réserve de réaliser annuellement les exigences du programme.

## Les spécificités de l'accréditation en équipe

**L'accréditation en équipe** répond aux mêmes exigences que le programme individuel mais elle est centrée sur la dimension collective. Le travail collectif comporte, par exemple, des actions sur la coordination des acteurs, le partage d'informations ou l'homogénéisation des pratiques.

Les EIAS sont également sélectionnés et analysés collectivement. L'expert de l'organisme agréé apporte une appréciation sur le fonctionnement de l'équipe et sur l'implication individuelle de chaque médecin. Au vu de cette appréciation, la HAS délivre une attestation de réalisation de l'accréditation en équipe, en plus du certificat d'accréditation individuelle délivré par le Collège de la HAS.

Cette attestation est délivrée à tous les membres de l'équipe, y compris aux professionnels d'autres disciplines et métiers ayant participé activement au programme de l'équipe et signalés par l'équipe médicale accréditée.

## En quoi la certification répond-elle aux enjeux du thème ?

- Les équipes des secteurs interventionnels améliorent leurs pratiques en analysant les modalités de réalisation de la *check-list* « Sécurité du patient » (2.3-09)
- L'équipe s'appuie sur ses protocoles qui intègrent les recommandations de bonnes pratiques (2.4-01)
- L'établissement soutient une culture qualité et sécurité auprès de ses professionnels (3.1-02)
- Des médecins et des équipes médicales sont accrédités (3.1-03)
- L'établissement impulse la culture de la déclaration des événements indésirables, dont les presque-accidents (3.1-04)
- L'établissement favorise le travail en équipe (3.2-11)

# Les points clés de l'évaluation

L'accréditation concerne les spécialités et activités à risque: gynécologie-obstétrique, anesthésie-réanimation, chirurgie, les spécialités interventionnelles ainsi que les activités d'échographie obstétricale, de réanimation ou de soins intensifs.

Dans les établissements concernés, **vous vous assurez** que la gouvernance promeut l'accréditation, c'est-à-dire :

- communique sur l'accréditation avec la CME, auprès des professionnels et aussi des représentants des usagers (réunion d'information, communication, lettre d'information...);
- incite les équipes à s'inscrire dans l'accréditation en valorisant les démarches et le retour d'expérience (par exemple: affichage de l'attestation dans les services et/ou aux accueils de l'établissement, information sur le site internet, etc.);
- assure le soutien financier et logistique nécessaire à l'engagement des médecins et des équipes. Et à ce niveau, il faut rechercher notamment le soutien du service qualité aux équipes accréditées:
  - appui méthodologique pour certaines EPP, RMM, patient-traceur, audit, indicateurs,
  - appui matériel (rédaction des comptes-rendus de réunion, des protocoles, organisation des réunions).

Dans les établissements concernés, **vous vous assurez** que **tous** les secteurs ayant une spécialité ou une activité dite « à risque » ont au moins un médecin ou une équipe accrédités. La liste des médecins accrédités est disponible sur [Qualiscope](#).

Par ailleurs, **vous vous assurez** que la gouvernance :

- a identifié les médecins éligibles, c'est-à-dire exerçant une activité à risque, non engagés dans le dispositif d'accréditation;
- a établi, avec eux, un calendrier d'engagement;
- suit des indicateurs d'engagement (par exemple: nombre de médecins et équipes éligibles, nombre d'engagés, nombre d'accrédités, etc.).

Enfin, auprès des équipes concernées, **vous vous assurez** qu'elles connaissent l'accréditation des médecins et en équipe.

**Vous vous assurez** que la gouvernance articule les actions menées dans le cadre de l'accréditation (et non pas certification comme indiqué, par erreur, dans le référentiel) avec le programme d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins de l'établissement.

Vous pourrez questionner en particulier le lien entre les résultats de l'accréditation et les événements indésirables associés aux soins.

## 1. Promouvoir le dispositif d'accréditation

○ Informer

○ Inciter

○ Soutenir financièrement et logistiquement

## 2. Piloter l'engagement dans l'accréditation

○ Suivre des indicateurs d'engagement : nombre de médecins engagés et accrédités/nombre de médecins éligibles

## 3. Exploiter les résultats de l'accréditation

○ Articuler les actions issues de l'accréditation avec le PAQSS

# L'évaluation du déploiement de l'accréditation des médecins et des équipes médicales

## Aide au questionnement

Les questions suivantes sont des exemples indicatifs non exhaustifs. Elles sont aussi à adapter au contexte rencontré, aux secteurs et aux méthodes déployées. Elles ne se substituent pas aux grilles d'évaluation.

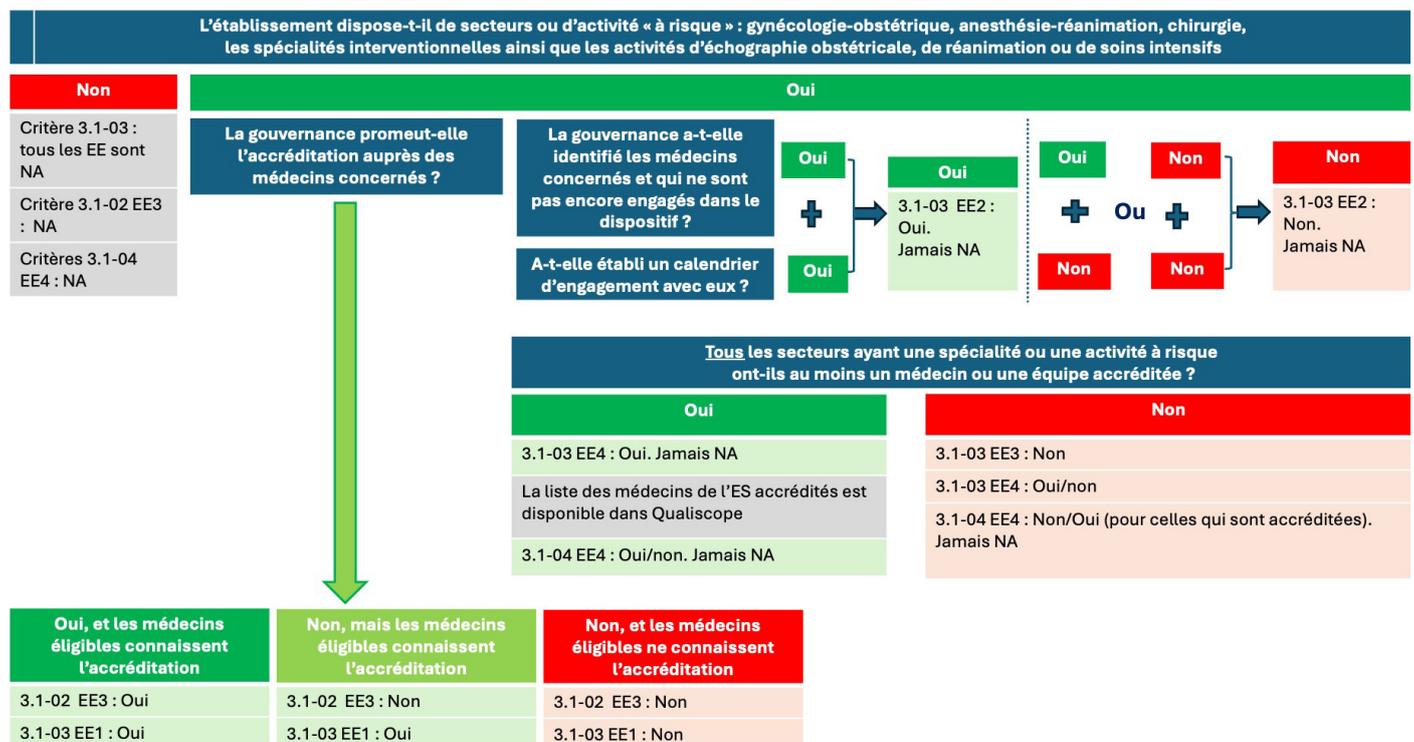
### Avec la gouvernance

- La gouvernance a-t-elle connaissance des spécialités à risque concernées par l'accréditation et donc du nombre de médecins et équipes éligibles ? La gouvernance a-t-elle connaissance, notamment via [Qualiscope](#), du nombre de médecins accrédités en individuel et en équipe dans l'établissement ? (3.1-03)
- Comment la gouvernance de l'établissement s'assure-t-elle de la promotion de l'accréditation auprès des médecins ayant une activité à risque et des professionnels concernés ? notamment en termes d'information et d'incitation ? (3.1-02)
- Comment la gouvernance de l'établissement s'assure-t-elle du soutien logistique, voire financier de l'accréditation des médecins ? (3.1-02)
- Comment la gouvernance articule-t-elle les analyses des événements indésirables associés aux soins dans le cadre de l'accréditation avec la mise à jour du programme d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ? (3.1-04)

### Avec les professionnels

- Avez-vous connaissance de démarches en équipe concernant des démarches spécifiques d'amélioration du travail en équipe (et en particulier de l'accréditation en équipe...) ? (3.2-11)
- Avez-vous eu une information relative à l'accréditation des médecins et des équipes médicales au sein de l'établissement ou dans votre service ? ou dans le cadre de votre société savante ? Savez-vous comment vous engager dans le dispositif d'accréditation en individuel ou en équipe ? (3.1-03)
- Savez-vous que de plus en plus de patients recherchent sur le site de la HAS si vous êtes ou non accrédités ? (3.1-03)

## Aide à la cohérence des résultats des critères 3.1-02, 3.1-03, 3.1-04



## Pour aller plus loin

### Références HAS

- Accréditation des médecins et des équipes médicales S'engager pour améliorer la qualité et la sécurité des soins, avril 2024 [accréditation - s'engager pour réduire les risques associés aux soins 2021.pdf](#)
- Comment et pourquoi déclarer un EIAS ? [la déclaration dun eias pour en savoir plus.pdf](#)

### Pour aller plus loin dans la réglementation

- Réglementation [Haute Autorité de santé – Réglementation](#)
  - Risques & qualité XXII-2 daté de juin 2025 (article en open access)
- [Le nouveau programme d'accréditation des médecins et équipes médicales : pourquoi pas vous ? | Risques & qualité](#)

### Références légales et réglementaires

- Décret 2006-909 du 21 juillet 2006 relatif à l'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins et des équipes médicales exerçant en établissements de santé
- L. 4135-1 du Code de la santé publique



Développer la qualité dans le champ  
sanitaire, social et médico-social

### ***Patients, soignants, un engagement partagé***



Retrouvez tous nos travaux et abonnez-vous  
à l'actualité de la HAS : [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)

